





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-52**

Séance publique du

7 avril 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220407- lmc1210155-DE-1-1
Date de signature : 12/04/2022
Date de réception : lundi 11 avril 2022
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - AIDE A LA PROVENCE VERTE 2022 -
REQUALIFICATION DE LA PROMENADE DE LA TORSE INTEGREE DANS LE PARC NATUREL
URBAIN - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

Le 7 avril 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 1er avril 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Jacques BOUDON à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Françoise COURANJOU à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir :

Madame Béatrice BENDELE, Madame Elisabeth HUARD, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Alain PARRA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources
Direction Ressources et Exécution
Budgétaire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 AVRIL 2022

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY
CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Jules SUSINI

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - AIDE A LA PROVENCE VERTE 2022 - REQUALIFICATION DE LA PROMENADE DE LA TORSE INTEGREE DANS LE PARC NATUREL URBAIN - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le programme « Aide à la Provence Verte » du Département des Bouches-du-Rhône vise à contribuer à la réduction des températures en zone urbaine par des aménagements durables, limitant les effets négatifs du changement climatique, en utilisant la nature comme élément de confort climatique. Ce projet contribue aux objectifs de l'Agenda Environnemental commun à la Métropole Aix-Marseille-Provence et au Département des Bouches-du-Rhône, en particulier sur la qualité de l'air, la biodiversité, la protection de la mer et du littoral.

Renouvelée annuellement, cette aide vise à subventionner en particulier les opérations conduisant à améliorer la biodiversité et les pièges à carbone (création et extension de jardins, végétalisation...) mais également les opérations de travaux et d'aménagements extérieurs contre les îlots de chaleur (oasis de fraîcheur, aménagements de surfaces végétalisées...). Le taux d'intervention s'élève à 70% maximum du montant HT du projet pour une dépense subventionnable plafonnée à 300 000 € HT par an.

Pour répondre à cette aide, la Ville d'Aix-en-Provence est engagée de manière très concrète dans la lutte contre le changement climatique. La Promenade de la Torse est un formidable poumon vert et un réservoir de biodiversité de 8 hectares à 15 mn à pied du centre-ville, intégré dans le Parc Naturel Urbain. Située dans les quartiers Est de la ville, aux abords du

ruisseau de la Torse, la Promenade de la Torse est comprise entre la route de Cézanne et la route de Nice. Ce parc est aussi une liaison piétonnière privilégiée entre les quartiers sud-est et est de la ville. Très fréquentée notamment par les familles et les sportifs, la Promenade de la Torse est victime de son succès. C'est aujourd'hui un parc vieillissant qui nécessite une opération de rénovation.

Les opérations consisteraient en :

- la revégétalisation des espaces engazonnés (remise en état des réseaux d'arrosage vieillissants et des pelouses),
- le remplacement de l'ensemble du mobilier urbain (environ 50 bancs, 60 corbeilles de propreté, 10 tables de pique-nique...),
- la plantation de nouveaux arbres dans une démarche de renouvellement du patrimoine arboré,
- la requalification du plan d'eau (curage du bassin, travaux de génie végétal...),
- la remise en état des cheminements avec notamment la protection des systèmes racinaires devenus apparents,
- la requalification et l'agrandissement des 2 aires de jeux pour enfants.

En vue de la réalisation de cette opération, des études préliminaires et des études de maîtrise d'œuvre seront conduites en 2022 pour un coût prévisionnel estimé 300 000 € TTC soit 250 000 € HT.

COUT HT DE L'OPERATION	DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE	VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
250 000 €	175 000 €	75 000 €
<i>Taux de participation</i>	<i>70 %</i>	<i>30 %</i>

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** auprès du Département des Bouches-du-Rhône un financement pour un projet de requalification de la Promenade de la Torse à hauteur du taux d'intervention défini dans le cadre de l'appel à projet « Aide à la Provence Verte », soit 175 000 € pour un montant de dépenses estimées à 250 000 € HT ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances, à signer les actes d'engagements relatifs à la participation financière du Département des Bouches-du-Rhône et tout document afférent à ce dossier ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette de la somme correspondante.

DL.2022-52 - FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - AIDE A LA PROVENCE VERTE 2022 -
REQUALIFICATION DE LA PROMENADE DE LA TORSE INTEGREE DANS LE PARC
NATUREL URBAIN - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE-

Présents et représentés	: 48
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

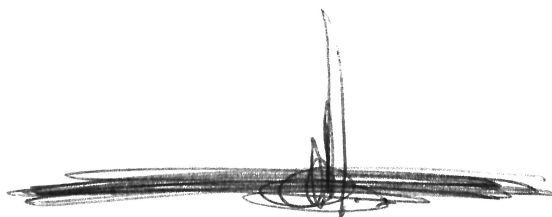
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/04/2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

